



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2019**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 janvier 2019

Présents : Yves GENEVOIS, Bruno AVEQUE, Antoine GIEU, Marie-Claude CHANTELAUZE, Jacques JOUANS, Nicolas MULLER, Mikael THOMAS et Elvina SAVIOUX


Absents : Mariane MICHEL, Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Pouvoirs : Mariane MICHEL à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du 30 novembre 2018.
- Le Conseil approuve la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Communauté de Communes de l'Oisans et les Communes d'Oz en Oisans, d'Allemont, de Villard-Reculas et de Vaujany pour la gestion de l'agence postale d'Allemont et de l'antenne de la maison des services au public de l'Oisans.
- Le Conseil prend acte du rapport annuel du service public de la SPL OZ/VAUJANY pour l'exploitation des remontées mécaniques et du domaine skiable pour l'exercice 2017-2018.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 sur les budgets « Ville », « Patinoire Piscine », « Pôle Sports Loisirs » et « Eau » dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget Eau 2018, au vu des dernières écritures comptables par décision modificative n°3.
- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition gratuite de la piscine entre la Commune et l'Association sportive « Canoë Kayak Oisans » pour la saison d'hiver 2018 / 2019, renouvelable par reconduction expresse.
- Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à l'association Petits Princes dans le cadre de l'opération « Famille Plus, la montagne solidaire » et dit que les crédits sont prévus au budget communal 2019.
- Le Conseil décide de désaffecter et déclasser du domaine public un tènement foncier de 64m² (à confirmer à l'issue d'un relevé géomètre) servant d'accès à la propriété de la SCI Les Enfants de Léonie et de procéder à un échange avec ladite SCI de ce tènement contre une partie de la parcelle Gn°2217.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

